



# COPIL Citoyen Yuri Gagarine

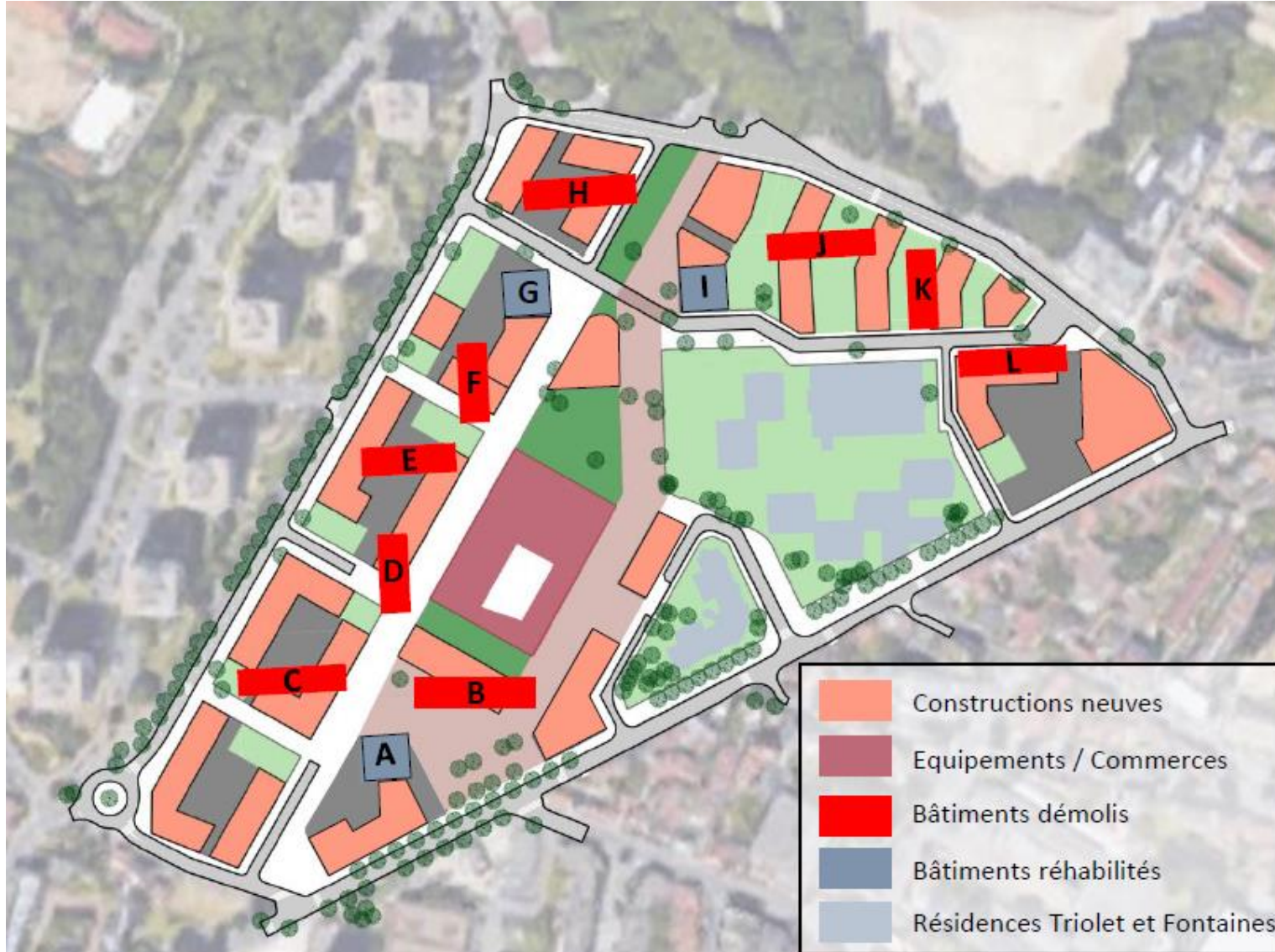
N°10 – 10 mars 2023

# Ordre du jour

- 1 - Introduction de monsieur le Maire
- 2 - Processus d'élaboration du nouveau projet urbain
- 3 - Restitution de l'avis de l'ANRU suite au comité d'engagement
- 4 - Synthèse et enjeux suite à l'avis de l'ANRU
- 5 - Présentation du projet et de son calendrier opérationnel
- 6 - Présentation des projets des futurs city stade, centre social et parcelles d'agriculture urbaine
- 7 - Désignation des volontaires

# 1. Introduction de Monsieur le Maire

## 2. Le projet de l'ancienne municipalité : un projet qui détruit et densifie



- **463 logements sociaux démolis** sur 781, soit 60 %
  - **959 logements construits**
  - **130 arbres abattus**, soit 86 %
  - un solde de + **500 logements**
  - un passage de **100% à 44% de logements sociaux**
- des situations de **fort vis à vis** et une impression d'**extrême densité**
- **peu d'espaces de pleine terre** : la quasi totalité des espaces extérieurs devenaient des dalles de parkings souterrains empêchant de verdir qualitativement ces espaces et créant ainsi des **ilots de chaleur** importants
- **des connexions peu marquées avec l'environnement** : un accès non orienté sur l'entrée du parc mais sur un rond point, une place sud ouvrant sur la station service, **pas de lien avec les Sentes vers le métro**

**Le projet porté par l'ancienne municipalité avait pour conséquence le relogement d'une grande partie des habitants actuels hors du quartier.**

**→ Un projet construit ni par ni pour les habitants du quartier Gagarine.**

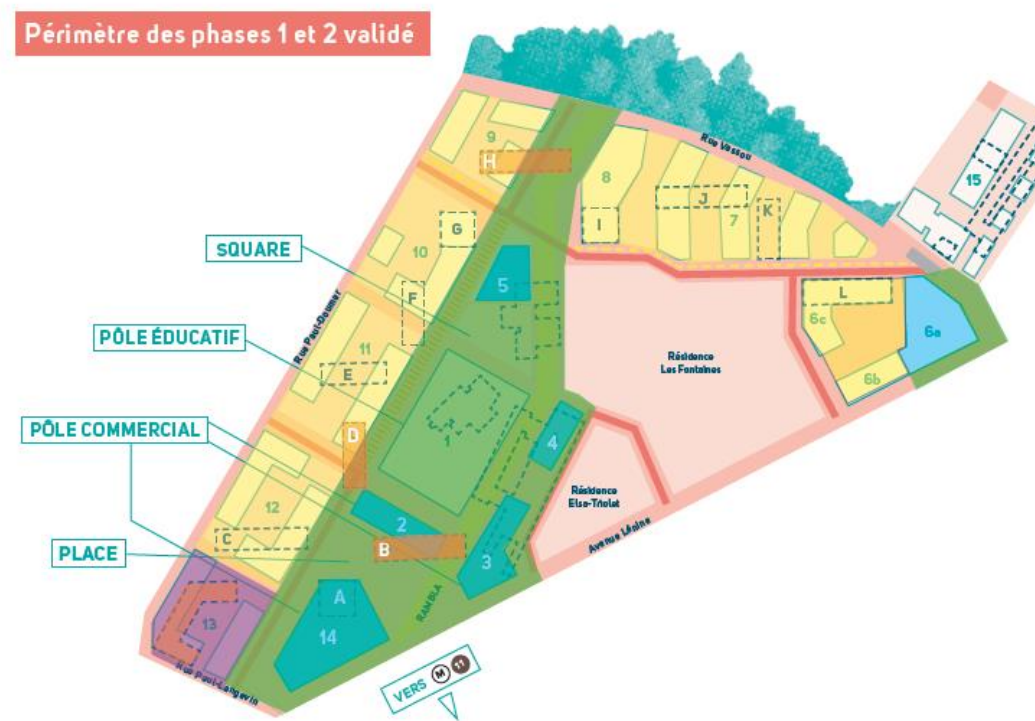
## 2. Un nouveau projet issu de la concertation

Dès son élection, la nouvelle municipalité a souhaité retravailler le projet de renouvellement urbain de Youri Gagarine pour que **la transformation du quartier profite avant tout à ses habitants**. Ainsi dès fin **2020**, un **important processus de concertation a été lancé permettant d'aboutir au projet qui a été présenté en Comité d'engagement ANRU, le 8 décembre 2022** par les maires de Romainville et des Lilas et Est Ensemble.

Pour rappel, l'état d'avancement du projet ne permettait pas de revoir le projet à 100%. Un nouveau périmètre a été établi :

**Phase 1** : partie ne pouvant être modifiée pour des raisons juridiques, techniques et financières : réhabilitation de la tour A, création de commerces, de nouveaux équipements publics, démolition des bâtiments B, D et H et aménagement de nouveaux espaces publics.

**Phase 2** : **70% des surfaces constructibles du projet initial**. C'est sur cette partie du quartier que porte la concertation pour l'établissement d'un nouveau projet. Concertation portée par le Comité de pilotage citoyen depuis juillet 2021.



# 2. Les principes du nouveau projet

**Le nouveau projet urbain répond à plusieurs principes fondateurs :**

## **1 - Le droit au choix, pierre angulaire du projet**

La nouvelle municipalité s'est engagée à construire un projet urbain qui respectera le souhait des habitants de rester ou non dans le quartier, dans un logement social neuf ou réhabilité. C'est le droit au choix.

**L'enquête sociale** menée entre juillet et septembre 2021 auprès de 656 ménages, soit 50% des locataires de Gagarine, **a nourri la réorientation du projet et guidé la programmation des logements du quartier.** Ainsi, pour répondre au « droit au choix », il faudrait :

- Réhabiliter entre 198 et 355 logements sociaux
- Construire entre 126 et 283 logements sociaux neufs

## **2 - Les critères d'un bon projet définis par les habitants**

- Éviter les démolitions ou garantir le relogement dans le quartier
- Un quartier aéré, pas trop dense, pas de vis-à-vis, des immeubles pas trop hauts et pas trop massifs
- Des réhabilitations et des constructions de qualité
- Sauvegarder et aménager des espaces verts et des espaces publics de qualité
- Assurer la tranquillité publique
- Faciliter les circulations et limiter la place de la voiture
- Aménager un quartier ouvert sur son environnement, animé et qui favorise la rencontre

## **3 - La faisabilité financière pour la Ville et Est Ensemble**

## 2. Les principes du nouveau projet

Certains de ces critères sont difficiles à concilier avec les grands principes d'aménagement de l'ANRU :

- **Respect du droit au choix//exigence de mixité sociale de l'ANRU**

L'ANRU exige dans ses grands principes d'aménagement que les projets présente une offre de logements diversifiée, c'est-à-dire du logement social à différents niveaux de loyers et de l'accession pour favoriser la mixité sociale. À ce titre, l'ANRU voit d'un mauvais œil la reconstruction de logements sociaux sur site.

→ Pour satisfaire le droit au choix, une double dérogation a été demandée à l'ANRU : reconstruire du logement social sur site et reconstruire une part importante (50%) de PLAI (logement très social)

- **Un quartier moins dense, plus aéré//Densifier l'habitat pour répondre à la crise du logement**

Pour satisfaire la demande des habitants d'un quartier moins dense, sans vis-à-vis et plus aéré, le nombre de démolitions et de reconstructions a été diminué. Ces modifications ont entraîné une baisse des recettes du projet urbain (moins de vente de foncier = moins de recettes)

→ Pour permettre la mise en œuvre d'un projet équilibré financièrement, les demandes de subventions à l'ANRU ont été revues à la hausse alors même que le projet pouvait être perçu par l'ANRU comme moins ambitieux.

**Ce parti pris de la Ville de Romainville de faire passer l'intérêt des habitants en premier pouvait laisser craindre un financement partiel du projet urbain Gagarine par l'ANRU et ses partenaires.**

# 3. Restitution de l'avis de l'ANRU suite au Comité d'engagement



**Pour rappel, quels types de réponses peut faire l'ANRU suite à un comité d'engagement ?**

- L'ANRU valide le projet et le finance à hauteur de l'enveloppe sollicitée
- L'ANRU émet des réserves et ne finance qu'une partie du projet
- L'ANRU ne valide pas le projet et donc ne donne aucun financement

La Ville de Romainville et Est Ensemble ont reçu la réponse écrite de l'ANRU le 9 mars 2023. Si l'ANRU et ses partenaires n'ont pas validé le projet et les demandes de financements dans leur ensemble, **le retour de l'ANRU est globalement très positif et va permettre la mise en œuvre du projet urbain tel que porté par la municipalité.**



# 3. Restitution de l'avis de l'ANRU suite au Comité d'engagement

## 1 - Un projet moins démolisseur et moins densificateur

### Ce qui a été demandé

- Pour satisfaire la demande des habitants, le nombre de démolitions et de constructions a été diminué. Ces ajustements ont réduit les recettes du projet. Pour permettre l'équilibre financier du projet, les subventions demandées à l'ANRU ont été revues à la hausse... alors même que le projet pouvait être perçu par l'ANRU comme moins ambitieux.

→ 7,8 millions d'euros de subventions ont été demandés à l'ANRU

### La réponse de l'ANRU

- L'ANRU a accordé 5,7 millions d'euros de subventions
- L'ANRU a confirmé que les démolitions de la tour G et du bâtiment K étaient nécessaires à une transformation en profondeur du quartier
- L'ANRU demande à ce que des immeubles plus hauts puissent être étudiés (actuellement R+6) pour minimiser les écarts avec les bâtiments conservés (R+9)

### Ce qu'il reste à négocier

En abondant en grande partie ces nouvelles demandes de subventions, l'ANRU a entériné l'option d'un quartier aéré avec peu de vis-à-vis. C'est une victoire.

→ Néanmoins, **la ville de Romainville va continuer à se battre pour obtenir la totalité des financements** pour construire un quartier agréable et apaisé pour ses habitants.

# 3. Restitution de l'avis de l'ANRU suite au Comité d'engagement

## 2 - La reconstitution de logements sociaux sur site dont une part importante de logements très sociaux

### Ce qui a été demandé

Pour permettre le respect du droit au choix, la ville de Romainville et Est Ensemble ont demandé une double dérogation à l'ANRU :

- la possibilité de reconstruire du logement social au sein de Gagarine
- La possibilité de reconstruire parmi ces logements sociaux, 50% de PLAI (logement social pour les plus modestes)

### La réponse de l'ANRU

- L'ANRU a accepté la reconstruction des 173 logements sur site
- En revanche, elle a refusé de subventionner les 50% de PLAI et lui préfère la programmation suivante : 33% de PLAI, 33% de PLUS et 33% de PLS.

### Ce qu'il reste à négocier

- La Ville de Romainville reste mobilisée pour obtenir une augmentation du pourcentage de PLAI
- Un travail de fond avec tous les partenaires va être engagé pour garantir la mise en œuvre concrète du droit au choix

# 3. Restitution de l'avis de l'ANRU suite au Comité d'engagement

## 3 – Une opération d'aménagement financée en grande partie

### Ce qui a été demandé

Les collectivités ont demandé 2 extensions du projet, soit 2,8 millions de subventions supplémentaires

- 1 au sud pour permettre l'implantation du commissariat de circonscription des Lilas et de Romainville
- 1 au nord pour permettre l'aménagement d'une traversée piétonne sécurisée de la rue Vassou pour mieux relier le quartier au parc

### La réponse de l'ANRU

- La demande d'extension au sud côté a été financée à hauteur de 2 millions sur les 2,6 millions demandés.
- L'extension au nord a été refusée (190 000€ de subventions)

### Ce qu'il reste à négocier

Les collectivités s'engagent à :

→ **Trouver les financements complémentaires pour ses aménagements**

→ **Accentuer la mobilisation pour obtenir l'installation du commissariat, non encore garantie à ce jour, malgré un appui de la Préfecture et des échanges avec le Ministère de l'intérieur.**



# 3. Restitution de l'avis de l'ANRU suite au Comité d'engagement

## 4 – Des réhabilitations et résidentialisations subventionnées mais surveillées

### Ce qui a été demandé

Le passage de 312 à 470 logements réhabilités et résidentialisés, soit 3,5 millions de subventions supplémentaires

### La réponse de l'ANRU

- L'ANRU a validé cette demande, qui correspond à une enveloppe de 51 000 € par logement demandé par SSDH pour la réhabilitation de l'ensemble des bâtiments du quartier
- L'ANRU a validé les enjeux de la résidentialisation des bâtiments proposés par SSDH

### Ce qu'il reste à négocier

→ **L'ANRU tout comme la Ville de Romainville vont se montrer attentives à ce que ces réhabilitations et résidentialisations soient ambitieuses, notamment sur la qualité architecturale des façades.** L'idée n'est pas une remise aux normes techniques mais bien la mise à disposition de logements confortables, performants et durables pour les 50 prochaines années.

→ **Pour ce faire, la Ville de Romainville va apporter un financement complémentaire aux réhabilitations. Cet apport lui permet de participer à l'élaboration du programme de réhabilitations et de le suivre.**

# 3. Restitution de l'avis de l'ANRU suite au Comité d'engagement

## 5 – Le financement de la Fabrique de l'Émancipation

### Ce qui a été demandé

Un financement supplémentaire à hauteur de 25 % des aménagements intérieurs a été demandé.

En effet, dans le cadre du nouveau projet, il a été décidé d'implanter dans le quartier un équipement dédié à l'insertion professionnelle et à l'éducation populaire plutôt qu'un espace de coworking. Ce changement de programmation permettait cette demande supplémentaire.

### La réponse de l'ANRU

L'ANRU a refusé cette demande de subvention supplémentaire

### Ce qu'il reste à négocier

→ **La Ville de Romainville s'engage à ouvrir cet équipement quoi qu'il arrive. Ouverture prévue : 1<sup>er</sup> semestre 2024**

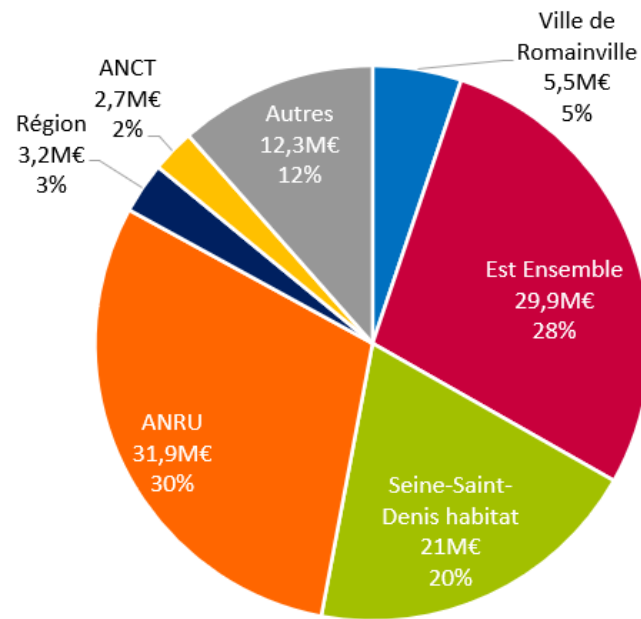
→ **Les collectivités ont néanmoins d'ores et déjà saisi l'Etat et l'ANRU pour obtenir des crédits supplémentaires pour cet équipement d'intérêt général implanté dans un quartier prioritaire.**

# 4. Synthèse : financement du projet Youri Gagarine

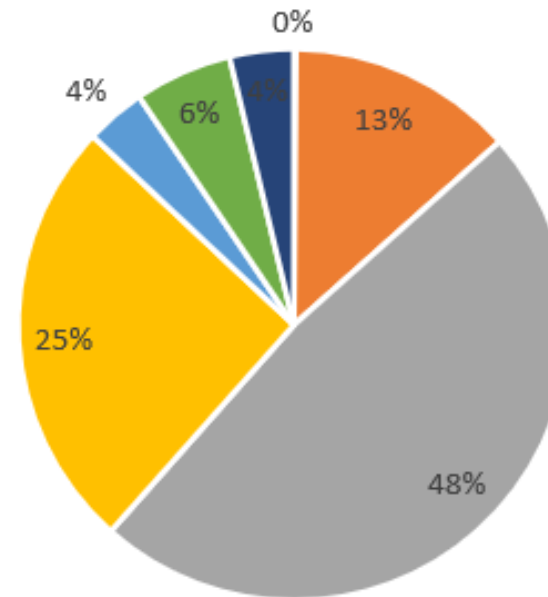
## Le financement du projet de renouvellement urbain suite à l'avis de l'ANRU :

**Montant des investissements : 101 millions d'euros HT, tous maîtres d'ouvrage confondus**

Participation des financeurs :



Investissements par nature d'opération :



- Etudes et conduite de projet = 0,1M€
- Démolitions de logements sociaux = 13,4M€
- Aménagement d'ensemble = 48,6M€
- Requalification des logements sociaux = 25,7M€
- Résidentialisation des logements sociaux = 3,6M€
- Equipements publics de proximité = 5,8M€
- Immobilier à vocation économique = 3,8M€

# 4. Synthèse : les défis à relever

## Défis financiers

La Ville de Romainville et Est Ensemble restent mobilisés pour obtenir des financements complémentaires pour permettre la réalisation d'espaces publics (rues, places, aires de jeux, équipement sportif...) et d'équipements les plus qualitatifs possible.

## L'implantation du commissariat

L'implantation du commissariat intercommunal à Gagarine n'est pas seulement une réponse à la vétusté et à l'exiguïté du commissariat actuel, c'est surtout une réponse à un vrai besoin de présence policière au cœur de territoires qui ont connu et connaissent encore de nombreuses problématiques de sécurité.

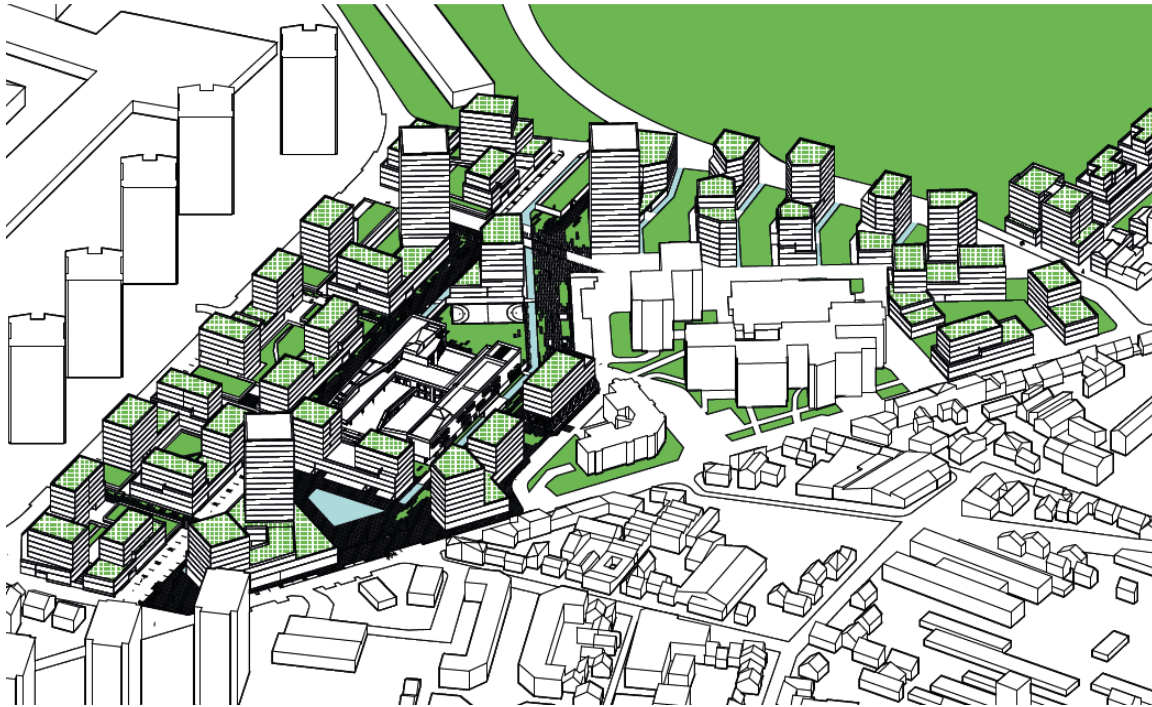
## La concrétisation du droit au choix

Afin de garantir la concrétisation du droit au choix, la Ville de Romainville propose de travailler à un « Protocole d'accord de la concrétisation du droit au choix » à signer par l'ensemble des partenaires du projet comprenant :

- les modalités opérationnelles de relogement (déménagement, décohabitants,...) déjà travaillées avec le Copil citoyen et Seine-Saint-Denis Habitat
- les engagements des différents réservataires (État, Action Logement, bailleur, ville) en matière de relogement dans les logements neufs comme dans l'existant
- Le planning opérationnel de relogement

Il est proposé que le « **Protocole d'accord de la concrétisation du droit au choix** » soit réalisé de façon collégiale avec le Comité de pilotage citoyen à partir de juin 2023. Des volontaires ?

# 5. Présentation du projet : le quartier à terme



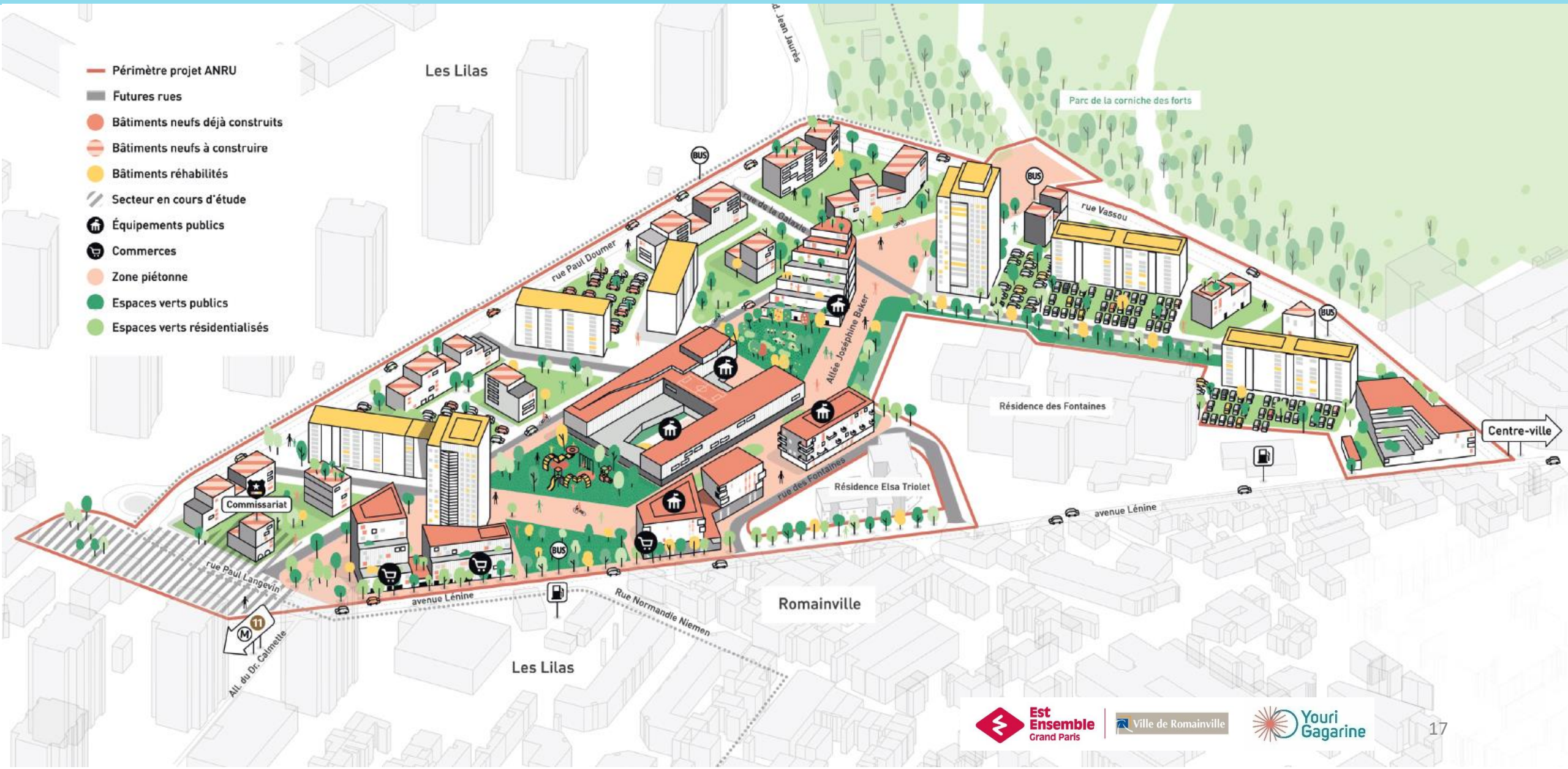
Projet de l'ancienne municipalité



Nouveau projet issu de la concertation

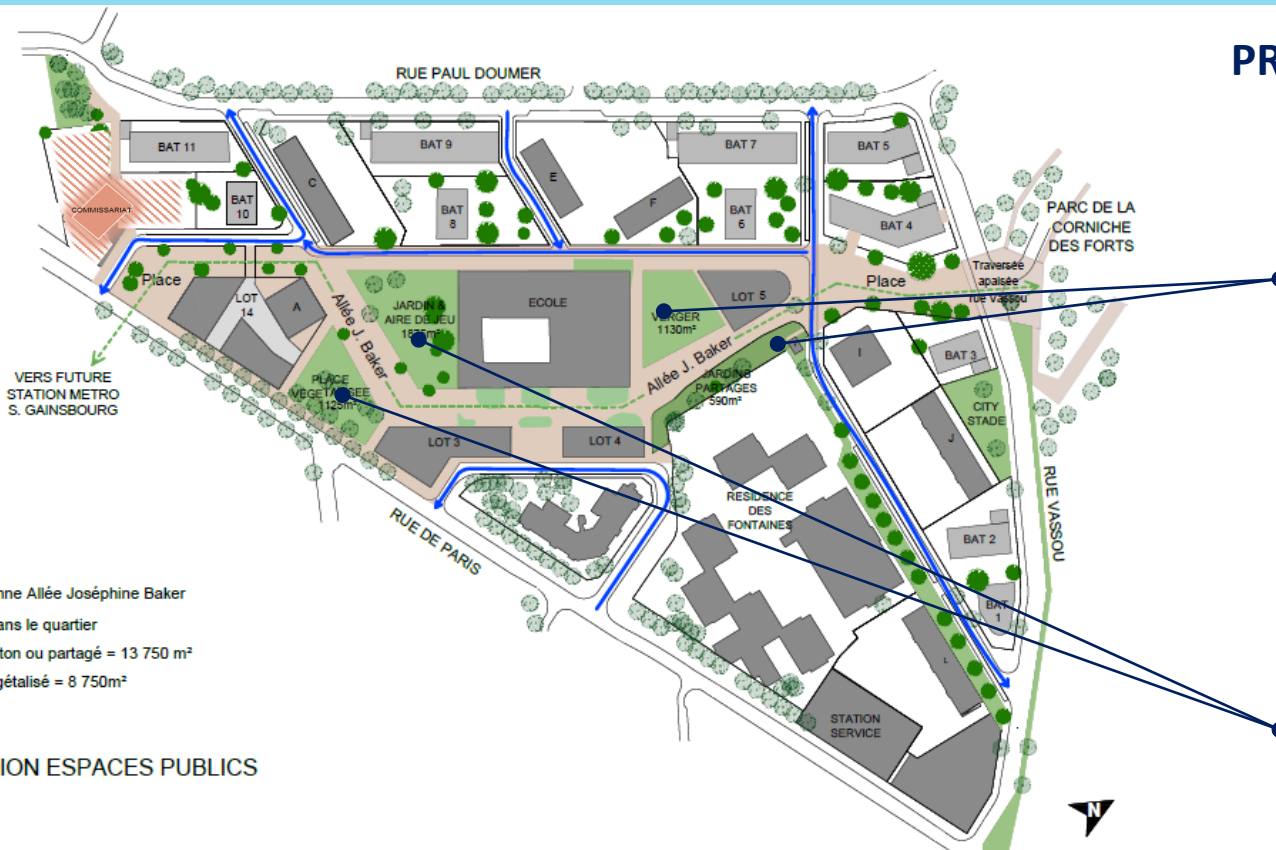


# 5. Présentation du projet : le quartier à terme



# 5. Présentation du projet : le quartier à terme

## LES ESPACES PUBLICS



**PLAN GUIDE**  
PROGRAMMATION ESPACES PUBLICS  
Version 07/03/2023  
Echelle: 1500@A3

### PROGRAMMATION À APPROFONDIR :

#### City stade -> FOCUS

- > Quel emplacement ? Quelles dimensions ? etc.

Concertation :  
mars 2023

#### Verger et bande potagère -> FOCUS

- > Quelle place pour l'agriculture urbaine ?

Concertation :  
à partir d'avril 2023

#### Prolongement de la promenade Joséphine Baker

- > Quels types de mobiliers urbains ? A quels emplacements
- > Comment favoriser les déplacements de tous et toutes et que tous les publics se sentent à l'aise sur l'espace public ?
- > Quelle place pour la végétalisation ?
- > Etc.

Concertation :  
Année 2024

#### Jardin et place végétalisée

- > Quel type d'aire de jeux ?
- > Des brumisateurs ?
- > Quels usages prévoir ?
- > Des terrains de pétanque ?
- > Quel mobilier urbain ?
- > Etc.

Début des travaux :  
2<sup>e</sup> semestre 2025

### TRAVAUX EN COURS (PHASE 1):

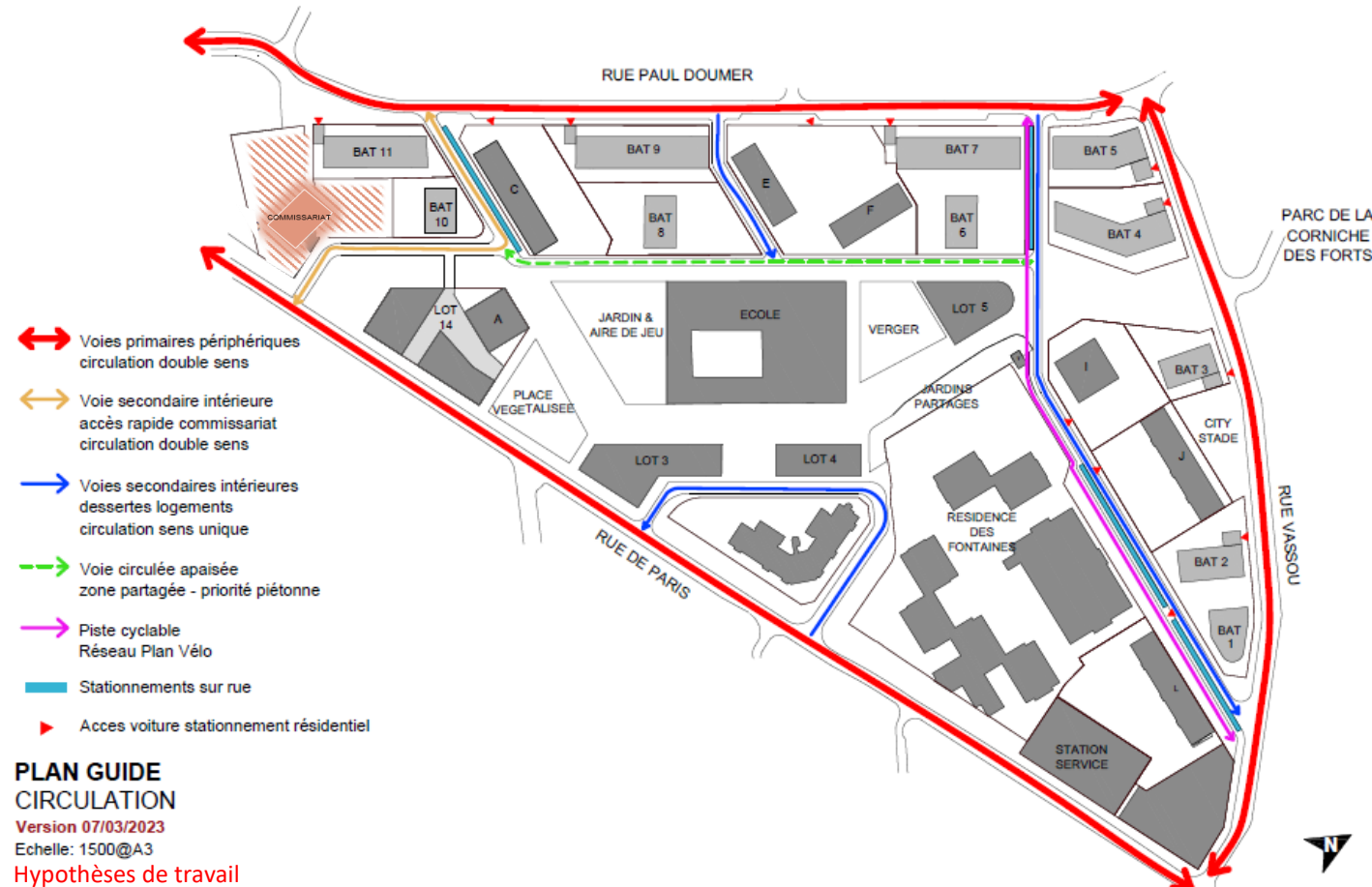
- > **À partir de mars** : prolongement de la promenade Joséphine Baker et verger
- > **À partir de juin** : abords du lot 14 qui sera livré fin juin

### PLANNING DES TRAVAUX À VENIR (PHASE 2) :

- > **Automne 2023** : désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui réalisera les études techniques et de conception préalable aux travaux (consultation en cours)
- > **2024** : concertation avec les habitant·es qui alimentera la conduite des études
- > **1<sup>er</sup> semestre 2025** : consultation des entreprises
- > **2<sup>e</sup> semestre 2025** : début des travaux

# 5. Présentation du projet : le quartier à terme

## LES DÉPLACEMENTS ET LE STATIONNEMENT



### PROGRAMMATION À APPROFONDIR :

#### Aménagement des voies

- > Comment favoriser les déplacements de tous et toutes ?
- > Comment aménager la voie partagée ?
- > Comment articuler les enjeux d'apaisement du cœur de quartier et de bonne desserte des logements ?
- > Quels aménagements cyclables ?
- > Quels mobiliers urbains (éclairage...) ?
- > Etc.

#### Stationnement

- > Où localiser et comment dimensionner et aménager les places de stationnement sur la voirie publique ? etc.

#### Collecte des ordures ménagères

- > Emplacements des futures bornes

Concertation :  
2024

### STATIONNEMENT :

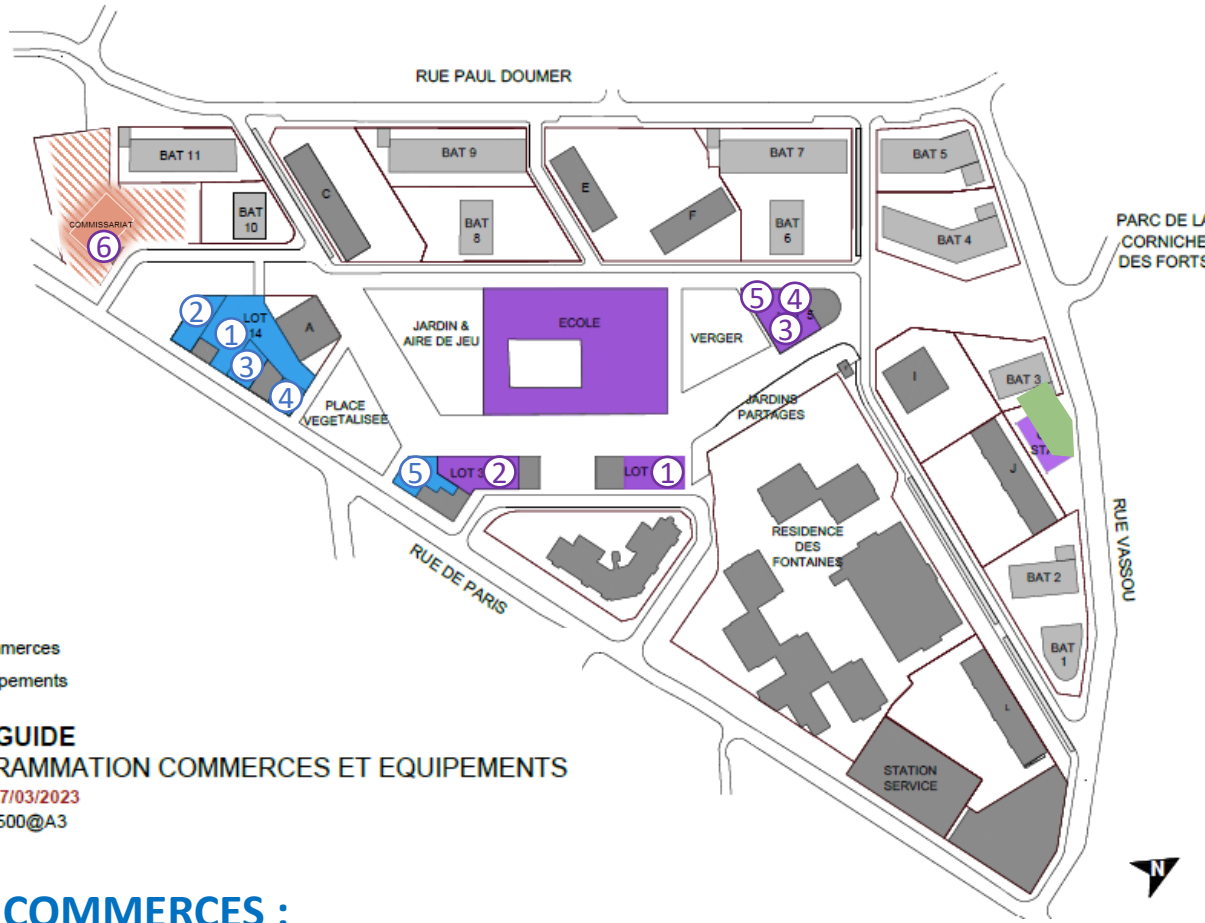
**Pour mieux calibrer l'offre de stationnement à créer dans les espaces extérieurs, publics ou privés**

Seine-Saint-Denis habitat va diffuser un questionnaire auprès des habitant·es du quartier pour mieux **connaître les pratiques et besoins** (combien de véhicules avez-vous ? Où vous gardez-vous ? ...)

Enquête :  
Mars 2023

# 5. Présentation du projet : le quartier à terme

## LES COMMERCES ET ÉQUIPEMENTS



### LES ÉQUIPEMENTS :

- 1 Centre social -> FOCUS**
  - > accueil de loisirs
  - > animations enfants, ados, familles et seniors
  - > permanences d'accès au droit

Livraison : 1<sup>er</sup> semestre 2024
- 2 Fabrique de l'émancipation**
  - > Offre de formation
  - > Insertion professionnelle
  - > Accès au numérique, Fablab
  - > Éducation populaire
- 3 Salle multisports**
  - > activités sportives et de loisirs
  - > activités organisées par le centre social

Livraison : 2<sup>e</sup> semestre 2024
- 4 Accueil petite enfance**
  - > Relai petite enfance
  - > Lieu d'accueil parents-enfants
  - > Maison des parents
  - > Ludothèque
- 5 Espace de transformation alimentaire**
  - > Vocation productive, récréative et pédagogique
- 6 Commissariat**
  - > Relocation du commissariat de la circonscription des Lilas

■ Commerces  
■ Equipements

**PLAN GUIDE**  
 PROGRAMMATION COMMERCES ET EQUIPEMENTS  
 Version 07/03/2023  
 Echelle: 1500@A3

### LES COMMERCES :

<p><b>1 Aldi</b></p> <p style="border: 1px solid green; padding: 5px; display: inline-block;">Transfert : Entre mi-2023 et début 2024</p>	<p><b>2 Pharmacie</b></p> <p><b>3 Coiffeur</b></p> <p><b>4 Tabac</b></p> <p style="border: 1px solid green; padding: 5px; display: inline-block;">Ouvertures : mi-2023 - mi-2024</p>	<p><b>5 Boulangerie</b></p> <p style="border: 1px solid green; padding: 5px; display: inline-block;">Ouverture : Fin 2023</p>
---	--	---

Une consultation lancée par l'ANCT (propriétaire du local commercial) est en cours pour désigner le ou la futur porteur de projet. Après sa sélection, il reviendra au commerçant-e d'effectuer les travaux d'aménagement de son local, pour une ouverture fin 2023.

# 5. Présentation du projet : le quartier à terme

## LES LOGEMENTS

Travaux :  
De février 2023  
à mi 2024



### ZOOM SUR LA TOUR A :

Durée des travaux : 19 mois

Prochaines étapes :

- > **MARS** : diffusion d'un livret locataires
- > **FIN MARS** : Lancement des travaux de **désamiantage/curage** du socle (sous réserve du dernier relogement et consignation des réseaux du socle)
- > **FIN AVRIL** : Présentation du **témoin de façade** complémentaire
- > **DEBUT JUIN** : Portes ouvertes d'un **logement témoin** aux locataires
- > **JUILLET** : Lancement des **travaux de façade** et des **travaux intérieurs logement**
- > **FIN JUILLET** : **Basculement accès aux logements côté Est** (accès provisoire afin d'effectuer les travaux sur l'accès actuel puis sur l'accès définitif côté ouest)

### RÉHABILITATIONS DU PARC SOCIAL :

**Tour I :**

- > Redémarrage des études en 2023. Même architecte que la Tour A (RVA)
- > Travaux à partir de 2025

**Bâtiments C, E, F, J et L : en plusieurs phases qui restent à déterminer**

- > Consultation d'un maître d'œuvre : 2<sup>e</sup> semestre 2023
- > Premières concertations et études de conception : 2024-25
- > Premiers travaux : à partir de 2026
- > Durée par bâtiment : environ 18 mois de travaux

Travaux :  
2026-2030

Travaux :  
2025-2032

LGT BÂT  
7  
470

### DÉJÀ CONSTRUITS :

LGT BÂT  
5  
204

- > **189** logements en accession
- > **15** logements sociaux

Prochaine livraison :  
Lot 14 (BNPPI) – 65 lgts  
Fin juin 2023

### RESTE À CONSTRUIRE :

LGT BÂT  
12  
414

- > **140** logements en accession, dont environ 30% en accession sociale
- > **158** logements sociaux, dédiés en priorité pour le relogement des locataires de la tour G et du bâtiment K
- > **116** logements en locatif intermédiaire (Action Logement, ex-1% patronal)

# 5. Présentation du projet : le quartier à terme

## RELOGEMENT - DEMOLITIONS



### ZOOM SUR LA BARRE B :

#### Fin de la destruction mécanique après 2 semaines de chantier

Prochaines étapes :

- > Déblaiement et évacuation des gravats
- > Démolition de l'infrastructure (fondations)
- > Finalisation des évacuations
- > Remblaiement

Travaux :  
Jusqu'à fin avril 2023

### LES RELOGEMENTS :

#### En cours (phase 1) :

Bâtiment H (30 logements)

- > 6 relogements à effectuer
- > Démolition à partir du 2<sup>e</sup> semestre 2023

Bâtiment D (40 logements) :

- > 20 relogements à effectuer
- > Démolition à partir du 2<sup>e</sup> semestre 2024

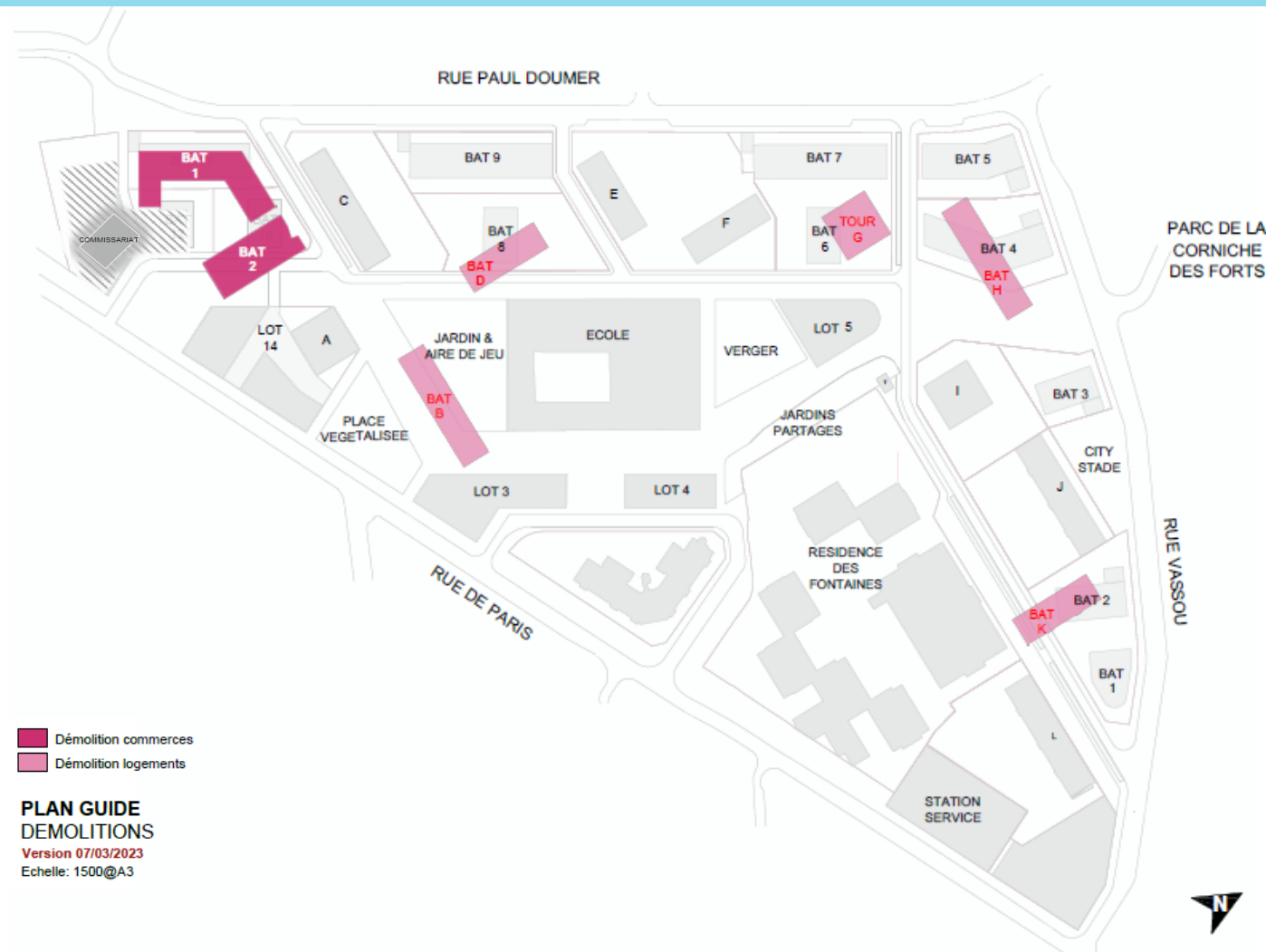
#### À venir (phase 2) :

Tour G (113 logements) et bâtiment K (40 logements)

Les entretiens préalables au relogement débuteront à **partir de 2026**

Nombre de ménages concernés : **151**

**Démolitions à partir de 2028**



■ Démolition commerces  
■ Démolition logements

PLAN GUIDE  
DEMOLITIONS

Version 07/03/2023

Echelle: 1500@A3

# 6. Focus sur le futur centre social

## 1 – Présentation du futur lieu

Agréé par la CAF, **le futur centre social qui devrait ouvrir fin 2023 en face du groupe scolaire Maryse Bastié, sera ouvert à tous, quel que soit l'âge des personnes.**

Animé par une équipe de professionnels, le centre social sera **un lieu ressource dans le quartier qui proposera :**

- **des services** (accueil de loisirs enfance et jeunesse, accompagnement à la scolarité, permanences administratives et/ou sociales...)
- **des actions à finalité sociale et éducative** (activités de loisirs, culturelles ou sportives, accompagnement à la parentalité, cours de langue...)
- **un accompagnement des mobilisations et projets** des habitants et habitantes
- **une animation du débat démocratique**

## 2 – Une programmation construite avec les habitants

**La création d'un centre social s'accompagne d'un processus de préfiguration qui permet d'élaborer conjointement avec les habitants le projet/la programmation du futur centre social pour que celle-ci réponde au mieux à leurs besoins et attentes.**

Ce processus de préfiguration a déjà commencé via l'organisation d'actions dans le quartier et la diffusion d'un questionnaire auprès des habitants du quartier.

# 6. Focus sur le futur centre social

## 3 – Les actions lancées et à venir

Certaines actions traditionnellement déployées au sein d'un centre social ont déjà démarrées au cœur du quartier Yuri Gagarine :

- L'organisation depuis 2 ans d'une fête de quartier en lien avec les acteurs du quartier
- La mise en place d'animations pied d'immeuble proposées lors des étés 2021 et 2022
- La proposition d'ateliers, d'animations, sorties et séjours famille
- La mise en place depuis la rentrée 2021/2022 du dispositif d'accompagnement scolaire (CLAS) dans l'école et la salle de quartier Bastié
- La réalisation d'une fresque participative pour habiller le futur centre social

Ces premières actions et les résultats des questionnaires viennent alimenter le diagnostic de territoire et le projet/la programmation du centre social. Pour continuer de l'alimenter, des ateliers de réflexion sont régulièrement proposés aux habitants.

→ Des volontaires pour participer à ces ateliers ?

**La programmation du centre social sera bouclée pour l'ouverture qui est prévue fin 2023.**



# 6. Focus sur le city stade : 3 hypothèses d'emplacement



# 6. Focus sur le city stade : hypothèse 1

## Emplacement :



## Foncier :

Propriétaire : SSDh (convention ou cession à prévoir avec la Ville)

Occupation actuelle : desserte, stationnement et espaces verts

Disponibilité : immédiate

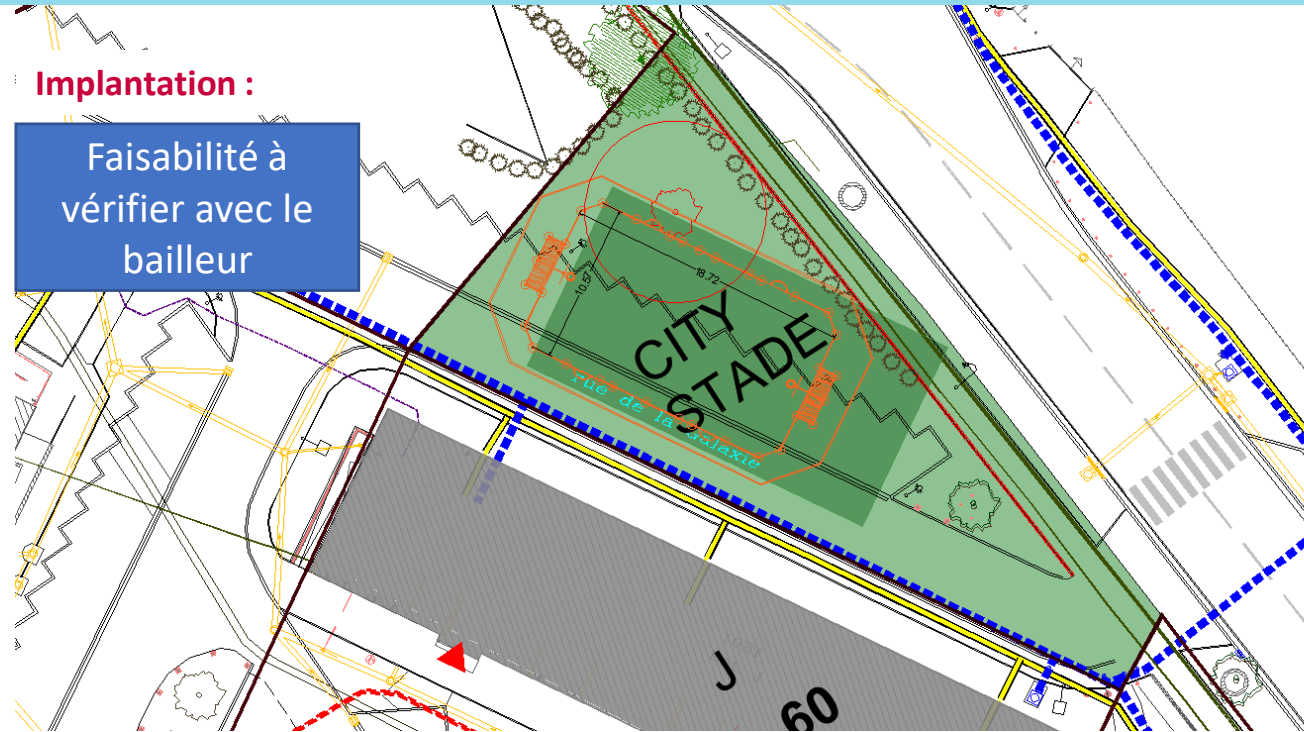
## Mise en service :

**Fin juin 2023**

sous réserve d'une validation fin mars 2023 (8 semaines de fabrication et 4 semaines d'installation)

## Implantation :

Faisabilité à vérifier avec le bailleur



## Caractéristiques :

Dimensions : 16 x 8 m

Sports : **FOOT**, pour avoir une structure de sol plus souple, qui génère moins de que le basket, du fait de la proximité du bâtiment « J »

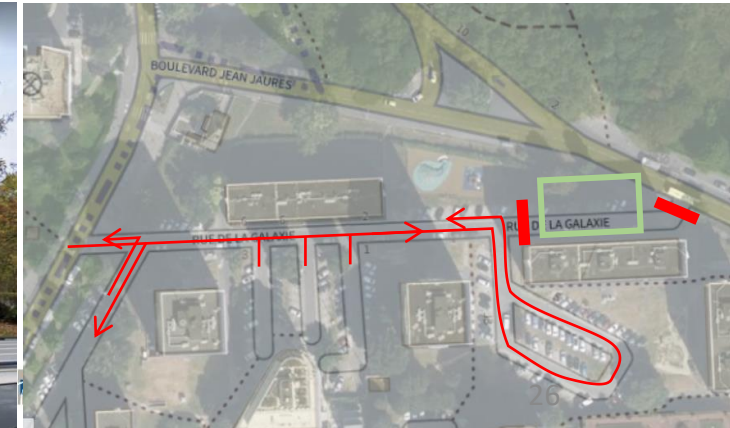


## Avantages :

- Une livraison dès l'été 2023
- Subventions « 5000 terrains de sports »

## Inconvénients :

- Abattage d'un **arbre**
- Fonctionnement en impasse de la **rue de la Galaxie** depuis la rue Paul Doumer
- Suppression de **13 places de stationnement**
- Potentielles nuisances sonores pour les habitants de la barre J : **écart de 7m de la façade**



# 6. Focus sur le city stade : hypothèses 2 ou 3

## Foncier :

Propriétaire : SSDh -> aménageur -> Ville

Occupation actuelle : emprise chantier de la barre B

Disponibilité : 2eme semestre 2023

## Mise en service :

2024 : Concertation et conception sur l'aménagement des espaces publics de l'ensemble du quartier

Mi- 2025 : Travaux

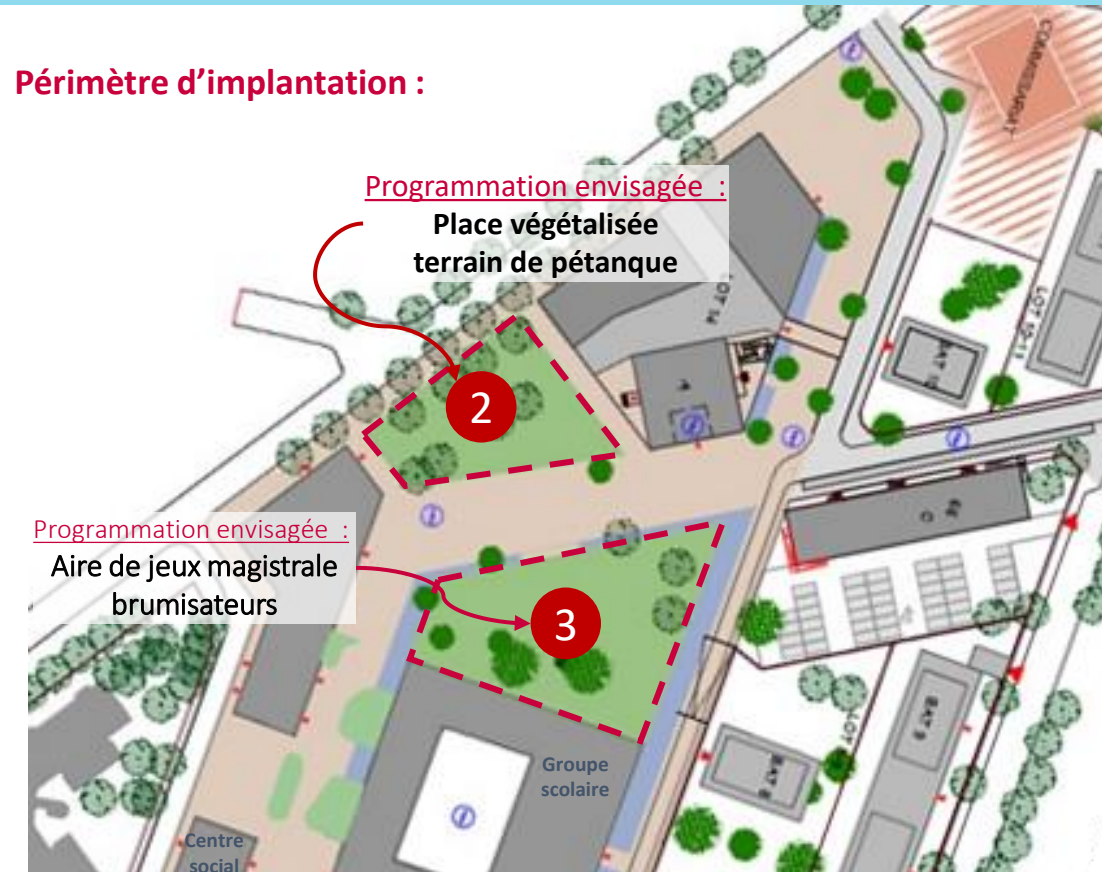
**Livraison : Fin 2025**

## Caractéristiques :

Dimensions : 20 x 10 m ou 24 x 12 m à **définir** (sous réserve d'études)

Sports : à **définir**

## Périmètre d'implantation :



Programmation envisagée :

Place végétalisée terrain de pétanque

Programmation envisagée :

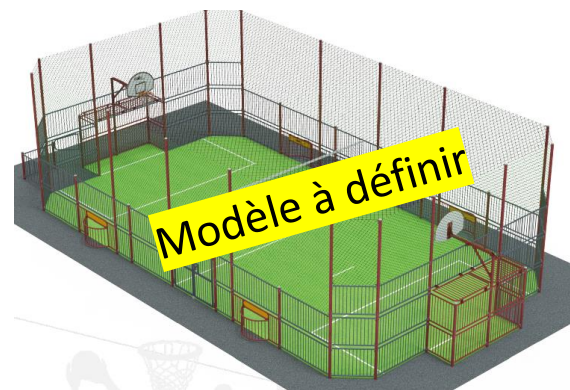
Aire de jeux magistrale brumisateurs

## Avantages :

- Un équipement qui s'intègre à l'aménagement d'ensemble de la place centrale du quartier
- Concertation pour concevoir un citystade « **sur-mesure** » : choix des sports, adaptation pour un public plus large, design actif...
- Proximité du pôle éducatif Maryse Bastié et du centre social pour un usage partagé
- L'option 3 correspond à l'emplacement historique

## Inconvénients : nuisances sonores

- ② Caractère plus minéral que prévu de la place → **réduction de la végétalisation, abattage de 4 arbres**
- Taille limitée du citystade
- ③ Espace à partager → **réduction de l'emprise de l'aire de jeux**



## Images de référence :



Laurent Bourgoigne - ville de Paris  
© Libre de droit



# 6. Focus sur le projet d'agriculture urbaine



## *Mise en œuvre d'un quartier comestible pour et avec les habitants*



- Démarrage du projet Quartier Fertile à Gagarine sur **3 premiers espaces** d'agriculture urbaine (exploités par la Direction agriculture urbaine et transition alimentaire avec des personnes en parcours d'insertion d'A.C.T.E.S)



- Plus de 2500 m<sup>2</sup> potentiellement comestibles

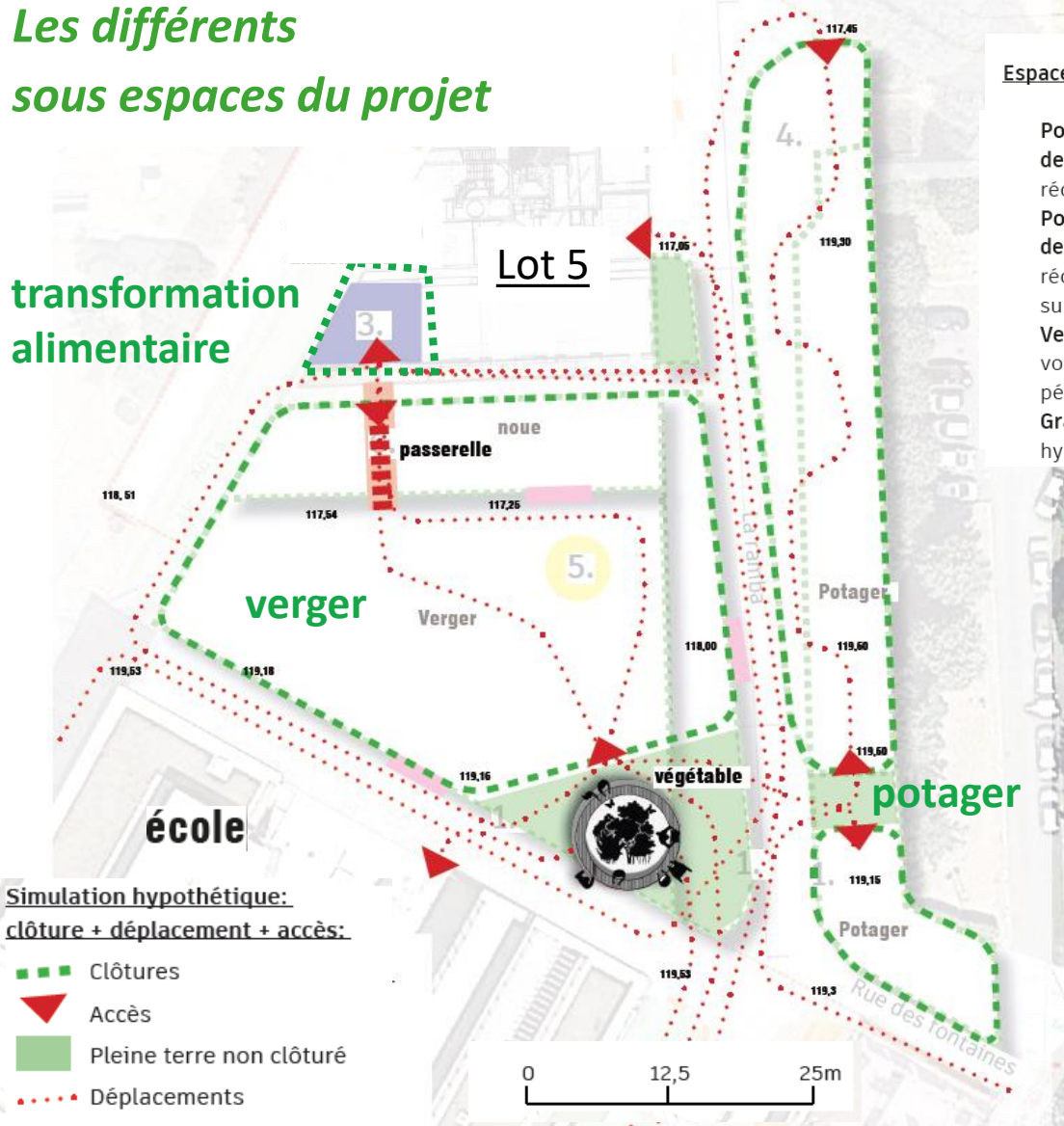


- *Plus qu'une présentation, une invitation à rejoindre l'aventure pour une rencontre le jeudi 6 avril 2023*

# 6. Focus sur le projet d'agriculture urbaine

## Les différents sous espaces du projet

### transformation alimentaire



### Espaces publics projetés en 2022:

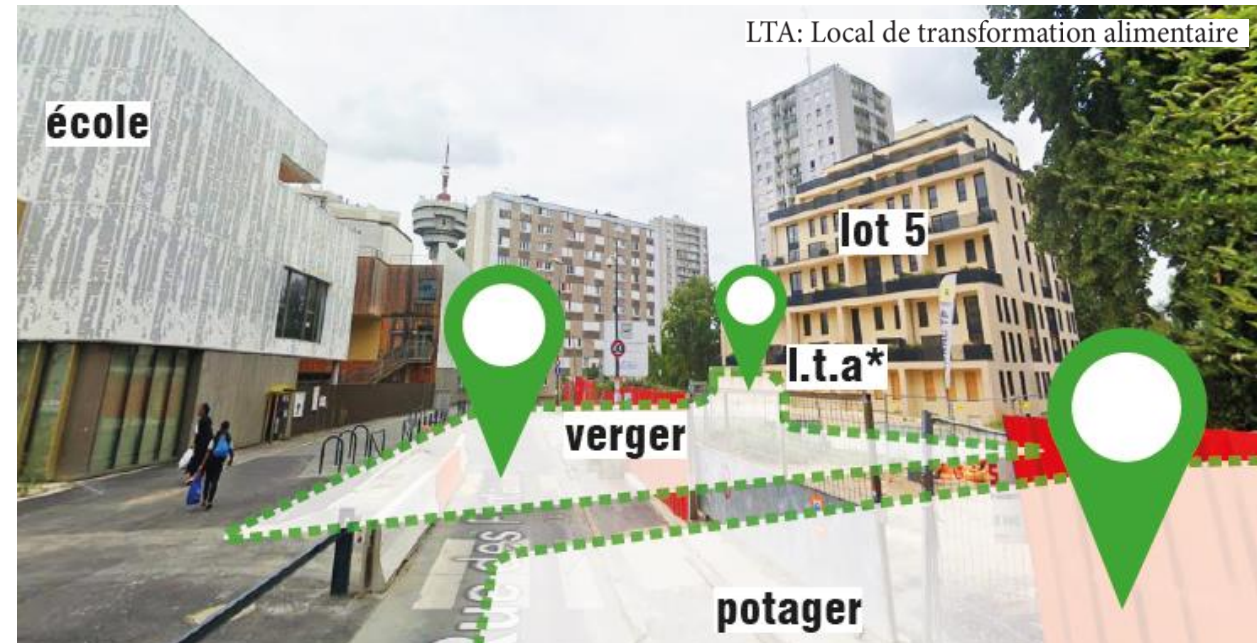
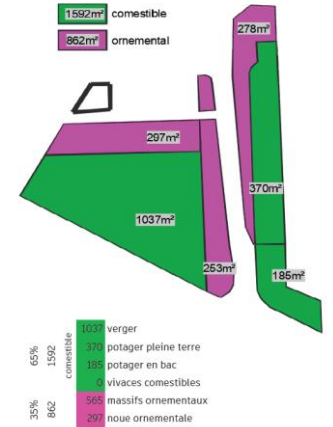
- Potager\* en bacs pleine terre clôturé de 185m<sup>2</sup>** à vocation mixte productive, récréative et pédagogique.
- Potager\* extensif clôturé en pleine terre de 370m<sup>2</sup>** à vocation mixte productive, récréative et pédagogique; en plateau surélevé avec arbres existants.
- Verger\* public clôturé de 1000m<sup>2</sup>** à vocation mixte productive, récréative et pédagogique.
- Grande noue de 300m<sup>2</sup>** à vocation hydraulique. Plantations ornementales.

- Noues longue de 250m<sup>2</sup>** à vocation hydraulique. Plantations ornementales.
- Talus de 280m<sup>2</sup>** à vocation topographique. Plantations ornementales.

\* Sous réserve de tests de pollution des sols.

### Programmes en rez-de-chaussée projetés:

- Espace de transformation alimentaire de 45m<sup>2</sup>** à vocation mixte productive, récréative et pédagogique.
- Espace polyvalent. (Lot 5)**



# 6. Focus sur le projet d'agriculture urbaine

*Ambitions et premières options à discuter ensemble lors de nos prochains ateliers*



**question**  
Quelle répartition  
entre % productif et  
% récréatif ?

**proposition**  
On réfléchit  
ensemble aux  
clôtures ?



**proposition**  
... des parcours à  
imaginer avec les  
usager.e.s.



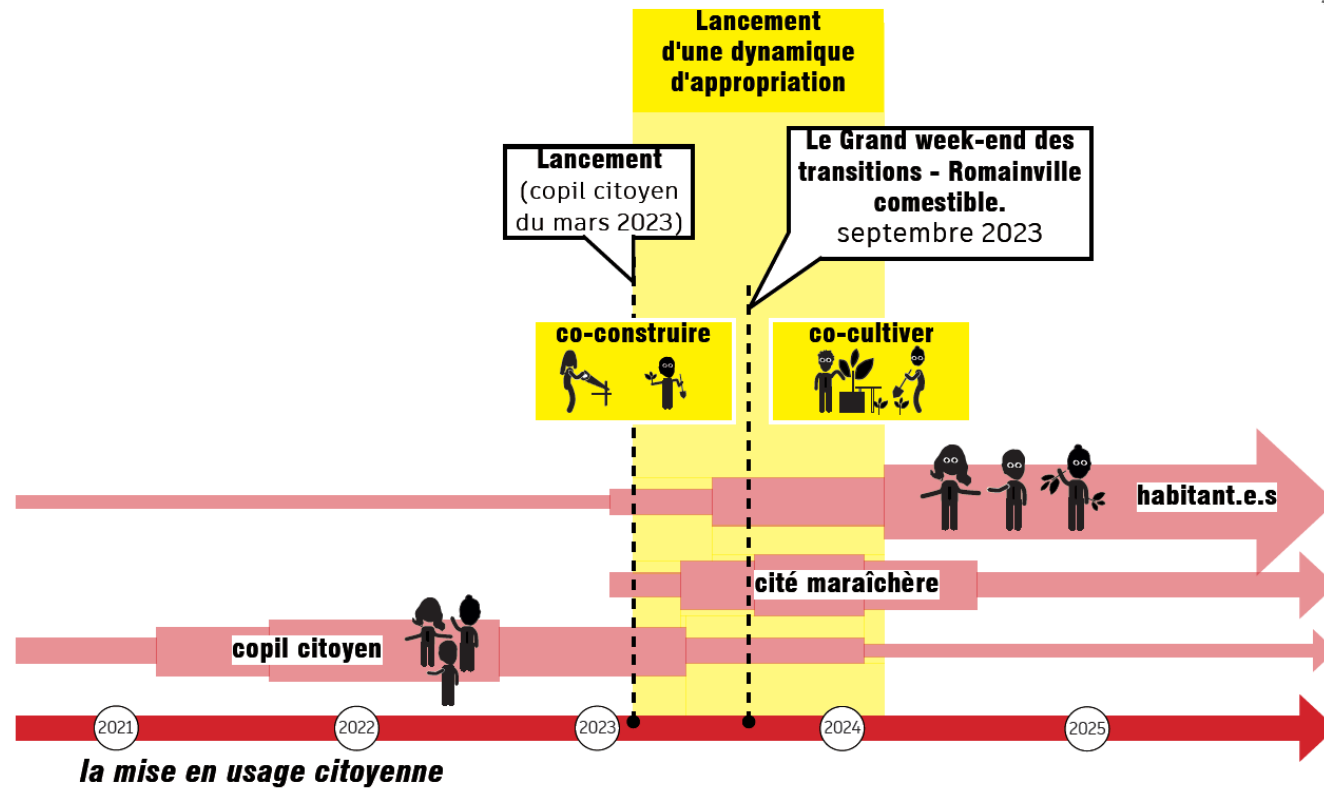
**proposition**  
... Et beaucoup  
d'autres usages à  
imaginer.



# 6. Focus sur le projet d'agriculture urbaine



**Un processus de participation ouvert à toutes et tous dès le 6 avril, pour lancer la dynamique citoyenne**



41

**Intéressé.e.s ?  
Laissez nous vos coordonnées !**

## Le calendrier à venir :

- **Avril** : début des travaux du potager
- **Jeudi 6 avril: 1<sup>er</sup> atelier citoyen** – lancement de la dynamique et choix d'un scénario préférentiel
- **Jeudi 4 mai : 2<sup>e</sup> atelier citoyen** (date à confirmer)
- **Juin : 3<sup>e</sup> atelier citoyen / chantier clôture avec Bellastock**
- **Été : aménagement du verger** (à confirmer) ; chantier participatif ?
- **Septembre : grand weekend des transition sur la transition alimentaire : 4<sup>e</sup> atelier citoyen** – chantier plantation + réflexion sur le local de transformation alimentaire
- **Automne** : chantier participatif plantations verger
- **Début 2024** : aménagement espace dédié transformation alimentaire

**Première parties prenantes identifiées :** membre du copil citoyens, riverains, école Bastié, centre social, nouveaux commerces, Fabrique de l'Emancipation, salariés d'ACTES, association du quartier, relai petite enfance, Bellastock, Association Plants d'action...

# 7. Désignation des volontaires

3 personnes volontaires pour relire le compte rendu de ce copil citoyen ?